

## ANNEXE 1 : Critères d'évaluation des projets déposés au concours

Qualité architecturale, en particulier capacité d'extension et flexibilité de la structure hospitalière

1. Conception générale du projet d'architecture  
*(qualité du projet par rapport aux attentes des professionnels de la construction)*
2. Utilité du point de vue constructif et technique du bâtiment  
*(adéquation du projet par rapport aux attentes des professionnels de la construction)*
3. Qualité de la proposition  
*(par rapport aux attentes de développement durable)*

Efficacité et lisibilité des filières de prise en charge du patient, en particulier de la filière urgence

4. Conception générale du projet  
*(qualité du projet par rapport aux attentes des professionnels de la santé)*
5. Utilité du point de vue hospitalier et médical  
*(adéquation du projet par rapport aux attentes des professionnels de la santé)*
6. Qualité de la proposition  
*(par rapport au confort d'utilisation perçu par les professionnels de la santé)*

Qualité urbanistique, intégration dans le site, accessibilité

7. Conception générale du projet  
*(qualité du projet par rapport aux attentes des professionnels de l'urbanisme)*
8. Utilité du point de vue urbanistique  
*(adéquation du projet par rapport aux attentes des professionnels de l'urbanisme)*
9. Qualité de la proposition en termes d'accessibilité  
*(par rapport aux attentes des professionnels de la mobilité)*

Coûts d'investissement initial et optimisation des coûts d'exploitation

10. Coûts de construction  
*(notation par rapport à l'évaluation des coûts des projets admis au jugement)*
11. Coûts d'exploitation et de maintenance  
*(notation par rapport à l'évaluation des coûts des projets admis au jugement)*
12. Appréciation des coûts relatifs de réfection et transformation  
*(notation des coûts relatifs par rapport à la matérialisation du projet)*

Qualité et sécurité de l'accueil du patient

13. Conception générale du projet  
*(qualité du projet par rapport aux attentes des professionnels de la santé)*
14. Utilité du point de vue hospitalier et médical  
*(adéquation du projet par rapport aux attentes des professionnels de la santé)*
15. Qualité de la proposition  
*(par rapport au confort d'utilisation perçu par les professionnels de la santé notation des critères)*